



Le mot du Maire

Cette année 2024 se termine. Les journées sont de plus en plus courtes. Le temps est changeant : pluie, brouillard, vent, mais aussi soleil et douceur. Un vrai temps d'automne !

Depuis Septembre, date de notre précédent bulletin, les associations ont repris leurs activités respectives. Les salles qui leurs sont réservées sont occupées tous les jours de la semaine. C'est le signe que l'associatif fonctionne bien à Ternand ! Le forum organisé en septembre porte ses fruits. Merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps.

À l'école, le projet de classe verte (classe de mer) avance bien. Les « amis de l'école » se démènent pour aider au financement de ce séjour complété en partie par la mairie. Le marché de Noël organisé sur 2 jours cette année en a été la preuve. L'accompagnement de nos anciens combattants pour la cérémonie du 11 novembre a encore été une réussite grâce, entre autres, à la participation des enfants de l'école et aux musiciens de Nabucco. Au niveau de la municipalité, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est lancée. Les réunions de travail avec le bureau d'étude AUA ont débuté par la phase « diagnostic » et « état des lieux » de la commune.

Au vieux bourg, l'inauguration des travaux de restauration du chœur de l'église début Octobre a été un succès avec une présence importante de Ternandaises et Ternandais autour des différents élus.

ALERTE VIGILANCE VOLS

À l'approche des fêtes de fin d'année, nous vous recommandons la plus grande vigilance concernant les démarchages à domicile. Nous vous conseillons de ne pas laisser rentrer dans votre domicile toute personne cherchant à vous vendre des produits ou vous démarcher pour toute prestation quelconque, même si elles peuvent paraître de confiance. Plusieurs cambriolages dans notre secteur ont été constatés dont certains sur notre commune.

La borne de recharge pour les voitures électriques sur le parking de la salle d'animation aux grandes planches est opérationnelle depuis cet automne.

Le projet d'aménagement de la placette aux grandes planches devrait se concrétiser prochainement après la validation des devis.

Nous avons encore des locaux disponibles à la location : deux à la maison médicale et un derrière la mairie. Si vous avez des connaissances dans le domaine de la santé ou tout autre pour celui de la mairie, n'hésitez pas à en parler !

À la MARPA, tous les lots sont occupés et une liste d'attente est ouverte. Je tiens à féliciter tous les acteurs de cet aboutissement !

Je souhaite également une belle réussite aux nouvelles activités et artisans sur la commune !

Et pour terminer, je vous souhaite à tous, Ternandaises et Ternandais, de bonnes fêtes de fin d'année et vous convie à nos traditionnels vœux de la municipalité le 11 Janvier 2025 à 18h à la salle d'animations.

Bernard DUMAS



MAIRIE - 214 rue de la Gare - 69620 TERNAND - Tél. 04 74 71 33 43

Le secrétariat est ouvert au public UNIQUEMENT les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 19h30
Permanence du Maire et des Adjointes sur rendez-vous - mairie@ternand.fr / www.ternand.fr

Mardi 10 Septembre 2024

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Le mardi 10 septembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de Ternand, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DUMAS, Maire.
Secrétaire de séance : Florent COQUARD

URBANISME

- Permis de construire déposé par M. Arnauld MASSANES au 2491 route du Berthier pour construction d'une maison individuelle. Dossier transmis à la CCBPD.
- Permis de construire déposé par REHA-FONCIERE à la rue du Vieux Bourg pour construction d'une maison individuelle et abri couvert. Dossier accepté.
- Permis modificatif déposé par M. Yoann DELAGE au 55 impasse d'Epieux pour modifications des ouvertures et création d'un auvent. Dossier accepté.
- Permis modificatif déposé par Mme Marion DUGELAY au 206 impasse des 3 Ruisseaux pour changement de couleur de façade, changement du type de tuile, modification de la taille des débords de toits, maison déplacée de sorte à être parallèle à la limite séparative. Dossier accepté.
- Permis modificatif déposé par M. Florent COQUARD au 416 rue des Grandes Planches pour suppression d'une fenêtre et volets prévus sur le pignon Nord et ajout d'un volet bois à la porte-fenêtre prévue en façade Est de l'extension. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par M. Julien VERDIER au 94 route des Plats pour extension d'un garage. Dossier accepté.
- Permis de construire déposé par M. Prashanth SELVARATNAM et Madame Margo DIDIER au 415 rue de la Potte pour construction d'une maison individuelle. Dossier transmis à la CCBPD.
- Permis de construire déposé par M. Grégory MOISSONNIER au 229 route des Chermettes pour modifications sur bâti existant. Dossier transmis à la CCBPD.
- Certificat d'urbanisme pour la vente PERREON/SELVARATNAM-DIDIER au 415 rue de la Potte.
- Certificat d'urbanisme pour la vente PETAIGNA/WATKINS au 74 impasse Terre du Gonin.
- Plan Local d'urbanisme : validation du bureau d'études AUA.

VOIRIE

- Une opération de nettoyage a été effectuée à la suite d'un dépôt sauvage à la Roche St Martin.
- Le lamier et l'épareuse sont intervenus sur l'ensemble de la commune pour assurer l'en-

retien des accotements, haies et branches.
- Deux panneaux signalétiques « Sans issue » ont été installés au Giraud et en direction des Palletières afin d'éviter l'engagement des véhicules.

- Chemin des Palletières : afin de limiter les écoulements lors de fortes pluies et de lisser le chemin peu praticable un projet de bassin de rétention et de réfection de chemin avec des gravats pris sur place est étudié. La première étape consiste à faire chiffrer ces travaux.
- Deux lignes blanches « stop » et une délimitation place de parking et de trottoir sur la RD 385 seront réalisés courant septembre (et dent de requin route du Berthier).

BÂTIMENTS

- Compte-rendu de la réunion commission bâtiment du 15/07 :
 - o Bâtiment cantine : La moquette endommagée de la montée d'escalier a été retirée. L'escalier sera poncé et vitrifié pendant les vacances de la Toussaint. Travaux réalisés par l'entreprise Essentiel Bois pour un montant de 1 154€ HT.
 - o Terrain de football : un devis sera prochainement demandé pour le remplacement des grillages et filets situés derrière les cages de football.
 - o Jardinnet de l'appartement rue des Grandes Planches : le trou qui s'était formé a été comblé. Des vérifications régulières sont effectuées afin de s'assurer qu'il ne se reforme pas et garantir la sécurité de la zone.
 - o Maison médicale : les sous compteurs du 1er niveau vont être modifiés afin de garantir une mesure précise de la consommation électrique de chaque local.
 - o Fontaine : changement du disjoncteur défectueux.
 - o La vérification réglementaire des installations électriques et équipements sportifs de tous les bâtiments communaux sera réalisée avant la fin d'année pour un montant de 1 300€ HT.
- Rénovation énergétique des bâtiments de l'école et cantine : Après explication du rapport énergétique réalisé par l'ALTE69 (Agence Locale de Transition Énergétique du Rhône) financé par la communauté de communes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la mission de maîtrise d'œuvre avec la Société BDIBAT. Cette mission consiste en une phase d'avant-projet nécessaire pour pré-chiffrer et estimer la rénovation énergétique dans sa totalité : état des lieux complet, réalisation de relevés, bilan de déperdition et évaluation des consommations, descriptif sommaire

des prestations, chiffrage avant-projet et réunion de présentation pour définir les prestations à retenir. Montant de la mission 9 850€ HT.

Cette phase d'avant-projet permettra au Conseil Municipal de décider si la rénovation énergétique de ces bâtiments doit être réalisée et dans quelles conditions.

COMMUNICATION

- Distribution des bulletins le week-end du 14-15 septembre
- Forum des associations : bilan mitigé au niveau fréquentation. Maintien pour l'année prochaine.
- Petite Cité de Caractère : plusieurs commissions planifiées
 - o Homologation Vic sur Cère (15) le 22/10 de 14h à 18h, Contrôle de Chazay (73) le 3/10 de 14 à 18h. Contrôle de Coux et Chalengon (07) : dates non fixées.

SCOLAIRE

- Rentrée scolaire : Bernard DUMAS a fait une intervention auprès des élèves le mardi 3 septembre.
- Réunion avec les parents : Organisation d'une réunion globale animée par la directrice Corinne Ponthus (Enseignantes, Délégués des parents, Amis de l'école et Mairie) destinée à l'ensemble des parents. 30 familles étaient représentées sur une cinquantaine.
- Objectif : chaque acteur a expliqué son rôle au sein de l'école.

TOURISME ET PATRIMOINE

- Travaux église et inauguration du 5/10 :
- Nouvelle identité territoriale du Beaujolais : « beaujolais Be authentic ». Elle a pour but de renforcer l'image et la cohésion de la région. Ce projet inclut la création d'un logo distinctif et d'une charte graphique qui mettent en avant le patrimoine, la culture et les spécialités du Beaujolais. L'objectif est de promouvoir la région comme une destination touristique et gastronomique, tout en valorisant ses traditions viticoles et son identité unique.

ÉLECTRICITÉ

- Suivi de travaux :
 - o Les tests nocturnes de l'éclairage de l'église ont été réalisés et validés le 27/8.
 - o Les tests nocturnes de l'éclairage du stade de foot ont eu lieu le même jour et sont conformes pour faire la demande d'homologation formulée dans la foulée auprès du District du Rhône. Lors du passage de la commission de contrôle, le terrain devra être en configuration match (traçage effectué, poteaux de corner et filets installés).

Rappel : afin de ne pas gaspiller de l'électricité inutilement, il est maintenant conseillé d'attendre le dernier moment pour allumer les projecteurs, ceux-ci ayant un éclairage immédiat.

o Démarche performancielle : la finalisation des travaux s'effectuera deuxième quinzaine de septembre.

o Borne de recharge pour véhicule électrique : la mise en service est décalée à octobre, le Consuel n'ayant pu se déplacer courant août.

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Prise de la compétence eau et assai-

nissement par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées au 1er janvier 2026 à la place des syndicats.

DÉLIBÉRATIONS

- Adhésion au contrat d'assurance groupe risque statutaires et au fait de déléguer la gestion administrative des dossiers sinistres au CDG69.

- Actualisation de la convention unique pour 3 ans.

- Intégration dans la convention de participation prévoyance du CDG69 au 1/01/2025.

- Présentation du rapport annuel de ges-

tion du service public d'alimentation en eau potable du Syndicat des Eaux Val d'Oingt-Portes Pierres Dorées (SIEVO) pour l'année 2023 avec acceptation par le Conseil Municipal.

- Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement 2025.

- Subvention à l'épicerie solidaire.

- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents du SYDER.

Fin de la séance 22h35

Mardi 8 Octobre 2024

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Le mardi 8 octobre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de Ternand, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Bernard DUMAS, Maire.

Secrétaire de séance : Mylène DUCHARNE

URBANISME

- Certificat d'urbanisme pour la vente LI-MOUSIN-TESTE/GAY-BERGER 495 route des Plats.

- Plan Local d'urbanisme : validation des 3 prochaines dates de réunions de travail de la commission urbanisme.

VOIRIE

- Rue des Grandes Planches : la réfection du béton désactivé devant le bar ainsi que du parking « arrêt minute » va être effectuée.

- Aménagement de la placette rue des Grandes Planches : projet proposé au Conseil et dans l'attente du devis par l'entreprise THIVENT.

- Chemin des Paletières : dans l'attente d'un devis pour la réalisation du bassin de rétention.

- Impasse de la Mairie : l'affaissement rebouché succinctement a été vérifié par un technicien réseau de SUEZ afin de s'assurer de la viabilité des branchements. Aucun défaut structurel a été remarqué.

- Parking du cimetière : une poubelle a été installée.

BÂTIMENTS

- Salle d'évolution à l'école : un déshumidificateur a été installé.

- Stade de football : en attente du devis de l'entreprise Parcs et Sports pour le changement du grillage, filet et poteaux côté vestiaires.

Demande de devis pour le remplacement d'une vitre d'un vestiaire.

- Maison médicale : un diagnostic énergétique a été réalisé pour les 2 locaux vacants du 1er étage. Les annonces des 3 locaux disponibles ont été renouvelées.

- Ruines du château : demande de devis pour sécuriser le site en raison de la chute de pierres. Un affichage sera installé pour informer du danger ainsi qu'une sécurisation provisoire des lieux.

COMMUNICATION

- Sentier des Prieurés (Ternand-Saint Laurent d'Oingt) à baliser

- Compte rendu réunion commission communication du 1/10 :

o Rappel sur les dates de sortie des prochains bulletins : Quadrimestriel : 14-15 décembre / annuel : 25-26/janvier

o Budget communication : devis à demander

o Dossier de contrôle des Petites Cités de Caractère : préparation à commencer

o Commission de contrôle : Inscription faite pour celles de Coux et Chalçon le 21/11. Lecture de la lettre du Président des Petites Cités de Caractère.

o Ouverture de la boulangerie le mercredi 9/10

o Inauguration de l'église : retour sur la manifestation

o Accueil Géoparc le 6/11 pour découverte de la cité médiévale.

SCOLAIRE

- Prochain conseil d'école prévu le 7/11 : date non confirmée

- Participation à la manifestation « La Grande Lessive » le 17/10 sous le thème : « pareil-pas pareil » : participation possible à qui le veut !

- Problème d'internet dans l'école principale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Rapport d'activité 2023.

- Compte-rendu de la commission Mobilité du 24/9 :

o Arrivée d'une chargée de mission Cindy Turrel et présentation du nouveau logo

o Le lancement du Plan Local de Mobilité sera acté par délibération prise en novembre lors du prochain conseil communautaire. Différentes instances de concertation sont en place :

- Un panel citoyen : 90 personnes ont manifesté leur intérêt et 28 ont été retenues en fonction de l'âge, le sexe, catégorie socio-professionnelle, lieu d'habitation et mode de déplacement

- Un comité de partenaires composé d'acteurs économiques, sociaux et associations

- Des groupes de travail par thèmes composés de partenaires institutionnels et des territoires voisins.

- Le séminaire des Maires prévu le 3/12

o Covoiturage :

2 services vont voir le jour :

• Une plateforme nommée « Covoit'ici RDV » pour proposer des trajets

• La création de lignes de covoiturage

o Ligne Paray le Monial : Un train des élus pour le soutien de la ligne va être organisé

ÉLECTRICITÉ

- Foot :

o Homologation du terrain prévu mercredi 9/10 mais reportée ultérieurement (cause pluie et dérèglement sur un mât).

o Subvention Fond Aide Football Amateur : processus changé cet été. Nouvelle demande à formuler par le SYDER.

o Eclairage du parking : décision prise de faire un devis avec un électricien pour installation de projecteurs et conservation de l'éclairage du petit terrain d'entraînement.

- CR du comité syndical du 24/9 :
o Villefranche sur Saône transfère ses compétences « éclairage public » au SYDER soit 5617 ouvrages et 137 armoires. Intégration dans les effectifs du SYDER de 2 agents communaux volontaires dédiés à la maintenance.
- o Groupement d'achat d'électricité : Décision prise à l'unanimité d'intégrer le groupement d'achat du SYDER pour la période 2026-2028 pour nos points de livraisons rattachés à nos bâtiments publics.
- o Plusieurs webinaires vont être organisés sur des thèmes particuliers
- Démarche performancielle : les derniers points lumineux ont été installés lun-

di 7/10. La télégestion sera disponible probablement début 2025.

DÉLIBÉRATIONS

- Redevance occupation du domaine public pour Orange, Enedis et TDF.
- Approbation des rapports annuels du SAVA.
- Modification du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

DIVERS

- M Denis SADOT nous a informés de son souhait de ne pas reconduire son contrat de prestataire de service avec la com-

mune pour l'année 2025.

- Demande de subvention par la MFR de Lamure sur Azergues. Demande refusée par le Conseil Municipal.
- GNOLUS : le bilan de saison indique une augmentation de la fréquentation. Pour Ternand, entre 1er janvier et le 31 août, 412 équipes ont parcouru le circuit, contre 380 l'année précédente.
- Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous à 11h00 place du Donjon. Un verre de l'amitié sera proposé à la mairie.
- Fleurissement : le prochain KIFEKOI aura lieu le samedi 19 octobre. Rendez-vous à 8h00 dans la cour de la cantine.
- Fin de la séance 22h30

Mardi 11 Juin 2024

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Le mardi 12 novembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de Ternand, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Bernard DUMAS, Maire. Excusés : Cindy PERREAL et Olivier TILLET. Secrétaire de séance : Blandine DUPERRAY

URBANISME

- Déclaration préalable déposée par Monsieur Lionel ROUSSET au 284 rue des Grandes Planches pour réfection totale de la toiture. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par Monsieur Pierre GUILLEMARD au 156 rue des Grandes Planches pour rénovation d'un abri de jardin. Dossier accepté.
- Certificat d'urbanisme pour la succession ABADIE au 342 rue des Grandes Planches.
- Plan Local d'urbanisme (PLU) : le 25 octobre s'est tenue la première réunion de lancement. Présentation du déroulement de la révision du PLU.
- Ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe des orientations et règles communes pour un développement équilibré du Beaujolais dans les 20 prochaines années et un urbanisme plus qualitatif qui tient compte des enjeux économiques, démographiques, sociaux et environnementaux.
- L'objet de l'enquête publique est de permettre à toute personne d'émettre des observations, propositions ou contre-proposition sur les dispositions de ce document de planification.

VOIRIE

- Route des Plats : Le renouvellement de

la conduite d'eau a été effectué. Un enrobé à froid a été appliqué de manière provisoire et sera remplacé par un enrobé à chaud ultérieurement.

- Les marquages au sol ont été réalisés, incluant un « stop » impasse Pré Gravière, « un céder-le-passage » impasse de la Mairie et des « dents de requin » sur la route du Berthier.
- Nids de frelons : 15 nids ont été recensés et détruits.
- La convention déneigement va être renouvelée avec M Guillaume DANGUIN.
- Route de Saint Vérand : Signallement par Mme Rivier de l'écoulement des eaux pluviales dans sa propriété. Un courrier de réponse lui sera adressé, précisant qu'aucune intervention communale n'est effectuée sur un terrain privé et que dans le cas présent le fossé était déjà existant avant la construction de la maison.

BÂTIMENTS

- Ruines du château : Les lieux ont été sécurisés provisoirement par l'installation de barrières et nous sommes en attente de 2 devis pour travaux à réaliser. Un panneau a été commandé afin d'informer du danger, pour un montant de 104€ HT.
- Cantine : la montée d'escaliers a été poncée et vitrifiée pendant les vacances comme convenu.
- Stade de football : réception d'un devis pour le remplacement d'une vitre dans un vestiaire. Un second devis va être demandé.
- Le devis de l'entreprise MARDUEL concernant plusieurs points d'éclairage du parking du stade a été validé pour un montant de 880€ HT.

COMMUNICATION

- Défense de la ligne TER Paray le Monial
- Lyon : manifestation organisée le 6/11

par l'association de défense de la ligne (ADELIFPALY) dans le but de forcer la SNCF à remettre un aiguilleur à Lamure pour solutionner les nombreux problèmes générés (retards, suppressions). Elle a été soutenue par de nombreux élus des deux Régions (Bourgogne Franche-Comté / Rhône-Alpes), le député de la 8ème circonscription, le président du département de Saône et Loire, les 4 Communautés de Communes ainsi que des maires et conseillers concernés par le tronçon de la ligne (dont Ternand).

- Visite de Ternand le 6/11 par les partenaires Géoparc du Beaujolais
- Bulletin municipal de décembre : articles à fournir avant le 1er décembre
- Présentation d'un projet de film par drone pour la mise en valeur de notre cité : projet sur 2025. Projet validé (9 voix pour/1 abstention)

SCOLAIRE

- Présentation du compte rendu du conseil d'école du 7/11.

ÉLECTRICITÉ

- Borne IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques) : Elle est en service depuis le 30/10
- Démarche performancielle : Travaux terminés. La réception est prévue le 27/11
- Travaux à réaliser ou à finaliser :
o Stade de foot : la responsabilité du problème d'ombre sur une petite partie du stade n'est toujours pas actée par le Syder. En attente de décision.
- o Rappel fait sur l'usage de l'éclairage à optimiser les jours d'entraînements
- o Lotissement La Promenade : l'emplacement des futurs lampadaires solaires a été réalisé. Les travaux devraient être faits d'ici la fin d'année.

o La pose d'un lampadaire route de St Vérand et le remplacement d'un lampadaire rue de la cascade ne sont pas encore planifiés par le Syder.

- Nouveauté :

o Deux commandes manuelles ont été installées pour éclairer à la demande les ruines du château et le Donjon lors de manifestations.

DÉLIBÉRATIONS

- Versement d'une aide exceptionnelle à une famille en difficulté.
- Acceptation des amendes de police.
- Externalisation de la paie.

DIVERS

- Fleurissement : La commune de Ternand a été distinguée en recevant le prix du « projet communal » dans le cadre du concours « Embellissement Villages des Pierres Dorées », organisé par la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

- Recensement de la population 2025 (du 16/01 au 15/02/2025).

- Nuisances de voisinage : Plusieurs familles se plaignent d'aboiements incessants et après plusieurs avertissements au propriétaire, un signalement a été effectué auprès de la gendarmerie.

- Il est rappelé qu'il est formellement interdit de promener son chien sans laisse. La mairie va contacter pour rappel les propriétaires des chiens.

- Un drone a été signalé survolant de très près des habitations, ce qui est formellement interdit. Plusieurs signalements ont été faits à la gendarmerie par les riverains.

- Une demande de céder-le passage a été évoquée au croisement des routes du Berthier et de Saint Vérand. Cette dernière n'est pas validée par le Conseil Municipal.

- Agent d'entretien : M Denis SADOT ne désirant pas renouveler son contrat de prestations de services, le contrat de notre agent communal, M Alain LACHAL, sera désormais de 35h hebdomadaire à compter du 1er janvier 2025.

Fin de la séance 23h20

Informations Diverses

Campagne de destruction massive des nids de frelons asiatiques

En recrudescence, la population de frelons asiatiques est présente sur tout le territoire communautaire. Sur notre commune, un piégeage avait été mis en place au printemps pour capturer les fondatrices (une trentaine) et éviter ainsi la construction de nids primaires. Malgré cela, nous avons dû mener une opération de destruction par un professionnel agréé sur une vingtaine de nids répertoriés. Le financement a été pris, pour une partie, sur le budget communautaire global de 25000 € mais malheureusement, il a vite été dépassé par l'ampleur des dégâts. La commune a pris en charge 1500 € car l'enjeu est important. Les risques de cette prolifération impressionnante sont, bien sûr, les piqûres dangereuses mais aussi les attaques sur les populations d'abeilles avec toutes les conséquences pour les apiculteurs et pour la pollinisation (arbres fruitiers, vignes...). C'est un défi de la plus haute importance pour les années futures qu'il faudra vraiment réfléchir collectivement en mettant en place une politique de lutte digne de ce nom.

Soirée Irlandaise

Ce soir-là, nous étions une centaine réunie pour fêter Pamela et Robert, nos nouveaux voisins Anglo-Irlandais. Pamela nous a raconté son Irlande natale et Robert son bonheur d'être nouveau ternandais. L'Irlande était donc à l'honneur avec ses histoires mystérieuses, ses chansons, ses musiques, ses danses et ses paysages. Les artistes (conteurs-chanteurs-musiciens-animatrice-danse) participaient gracieusement. Les Amis du Vieux Ternand et le Comité des Fêtes étaient à l'organisation. Et ce fût une joyeuse soirée !



SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe les orientations et les règles des communes pour un développement équilibré du Beaujolais dans les 20 prochaines années avec un urbanisme plus qualitatif qui tient compte des enjeux économiques, démographiques, sociaux et environnementaux. Il est l'expression d'un projet politique partagé entre les territoires des 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui composent le Beaujolais, à savoir : La Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, La Communauté de Communes de Saône Beaujolais et notre Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) et les cartes communales doivent se référer au SCoT et être compatibles avec ses orientations et ses prescriptions.

La révision du SCoT a été lancée et l'enquête publique se déroule depuis le 18 novembre et jusqu'au 19 décembre. L'objet de l'enquête publique est de permettre à toute personne d'émettre des observations, propositions ou contre-propositions sur les dispositions de ce document de planification. Il vous reste quelques jours pour vous manifester en vous rendant à la mairie du Val d'Oingt. L'arrêté et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la commune (rubrique «vie municipale» - «urbanisme» - «SCoT»)

En parallèle, la révision de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) a débuté le 25/10 par la réunion de lancement de la procédure animée par le bureau d'étude AUA (Atelier d'Urbanisme et d'Architecture) retenu pour nous accompagner. Nous sommes au commencement de ce projet qui va se poursuivre en plusieurs étapes sur une durée estimée à environs à 2 ans.

Boulangerie «Comme une Evidence»

Vous les avez probablement déjà vu à l'œuvre mais les connaissez-vous vraiment ? En 2008, Elena Akhnazarova a rejoint avec sa fille son mari déjà installé en France. En arrivant à Grenoble puis à Lyon, elle avait pour objectif d'obtenir l'équivalence de son diplôme de chimie mais la barrière de la langue ne lui a pas permis d'accomplir son vœu. C'est à partir de 2013 qu'elle prend un virage à 360° en passant différents diplômes en pâtisserie. Après leur installation à Marcilly d'Azergues, elle commence en 2016 son parcours professionnel dans la maison Febre sous la «houlette» de Vincent, son maître d'apprentissage. C'est grâce à cette 1ère expérience qu'ils vont devenir amis et rester constamment malgré leurs parcours variés. Vincent Gaudron est natif de Châtellerault. A 15 ans, il suit une formation de pâtissier avant d'intégrer les compagnons et réaliser un tour de France. En itinérance sur Lyon, il va rencontrer sa future femme Blandine qui le suivra dans son dernier périple. Rêvant de s'installer à Paris, il accepte de revenir sur Lyon en accord avec sa femme, avant de s'installer à Chatillon d'Azergues. Il va alors se diversifier en touchant à différents domaines : pâtissier, boulanger, traiteur, formateur avant de valider début décembre 2024 ses compétences par une VAE (Validation des Acquis d'Expérience). C'est en 2024 qu'ils concrétisent leur projet : la région, le site, l'emplacement du fonds de commerce, le facteur humain. Deux mois se sont écoulés et ils ont apporté leur «patte» personnelle à ce lieu : En lui donnant un nouveau nom («Comme une Evidence») tiré de facteurs communs qu'ils partagent), en élargissant les plages d'ouverture en lien avec la fleuriste, en proposant leurs nouveautés tout en gardant une certaine continuité. Enfin, l'équipe de vendeuses a dû être renouvelée avec en particulier l'arrivée de Blandine. D'autres idées vont voir le jour ou germent dans la tête de ces passionnés avec notamment la vente de bière créée à partir de la récupération de leur pain invendu, l'élargissement de leur gamme de produits avec la création de pain aux fruits (entre autres) et peut-être des surprises à venir. Souhaitons leur le meilleur en venant simplement déguster leurs produits !



Un second artisan carreleur

L'entreprise Custom Carrelage est implantée 1643 route du Berthier et vous propose tous types de travaux : rénovation, neuf, sols, faïence, dalle sur plots, pierres de parement. Vous pouvez joindre Tanguy Jeanjean au 0642854606 ou par mail sur l'adresse suivante : custom.carrelage@gmail.com

Un jeune de Ternand débute sa nouvelle activité !

Après 15 années d'expérience dans le secteur de l'assurance, Mathieu Leroy ouvre un nouveau chapitre de son parcours professionnel et devient Courtier en Assurance et Gestion de Patrimoine Indépendant. Grâce à son parcours, il a pu développer une vision complète des attentes de son portefeuille d'assurés. En devenant indépendant, il veut personnaliser sa relation en privilégiant la proximité pour coller parfaitement aux besoins réels de chaque famille mais aussi apporter son expertise par un accompagnement sur mesure. Grâce à son appartenance au groupement de courtiers UPTIMI qui lui permet d'avoir accès à plus de 100 compagnies d'assurances, il a la possibilité de proposer des solutions parfaitement adaptées à chaque situation avec un champ d'action très large (habitation, auto...). Comme il le dit : "Mon objectif est clair : être au plus près de mes clients, les accompagner dans leurs choix et leur projet afin de les conseiller et les sécuriser face aux imprévus. Le lien de confiance et la proximité humaine sont au cœur de mon engagement." Installé sur la commune, il est également à votre écoute pour répondre à vos questions ou fournir des conseils en Succession et Gestion du Patrimoine. Pour le joindre : 06.24.26.37.74 / mathieu.leroy@uptimi.fr



Alexandrine Dumont, praticienne au service du bien-être

Depuis le mois de septembre, Alexandrine Dumont accueille ses patients à domicile pour des séances individuelles et collectives dédiées au bien-être et à l'épanouissement personnel. Praticienne certifiée en art-thérapie, professeure de yoga et Maître en Programmation Neurolinguistique, Alexandrine a choisi de s'établir en activité libérale sur notre commune, après près de 20 ans d'expérience en tant que consultante et formatrice. Elle s'est ainsi spécialisée en obtenant des certifications reconnues en art-thérapie et en yoga, notamment auprès de l'International Practitioners of Holistic Medicine (IPHM), une référence internationale dans le domaine de la santé holistique. En plus des séances individuelles, Alexandrine propose des cours collectifs exclusivement réservés aux femmes, axés sur le renforcement du périnée, le lâcher-prise et la méditation. Elle organise également des ateliers d'art-thérapie pour les enfants, favorisant l'expression et la créativité des plus jeunes. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter son site internet : <https://adyogart.wixsite.com/yogart> ou à la contacter au 07 45 40 99 18. Alexandrine se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions !



Rencontres Géoparc Beaujolais

En novembre dernier, le Géoparc Beaujolais a proposé une visite du Vieux Ternand, classé géosite, à ses géopartenaires. Menée par Olivier Tillet, président de l'Association des Amis du Vieux Ternand, une quinzaine de personnes ont ainsi pu découvrir l'architecture et l'histoire de Ternand, ainsi que son église et les peintures du XIII^e siècle récemment découvertes.

Retrouvez le Géoparc Beaujolais en images avec le nouveau film « Le Trésor du Beaujolais », disponible sur la chaîne Youtube du Géoparc.

Ce film d'une dizaine de minutes vous entraîne dans une chasse au trésor inédite à travers les paysages du Beaujolais.



Soirée Franco-Argentine

Le comité des fêtes avait décidé d'offrir un spectacle aux habitants de la commune le samedi 16 novembre en soirée. Des flyers avaient été distribués dans toutes les boîtes aux lettres du village et nous espérons un meilleur succès ! Environ 80 personnes se sont déplacées pour venir apprécier cette musique franco-argentine interprétée par le trio Criollendo composé de ses 3 musiciens. De nombreuses personnes ont fait part de leur enchantement et d'avoir passé une agréable soirée. L'entrée étant gratuite, un chapeau a circulé dans l'assistance. Le comité des fêtes remercie les généreux donateurs.



KIFEKOI d'automne

C'est sous le soleil enfin revenu que le Kifèkoi a réuni une nouvelle fois une belle et efficace équipe ! Dans le vieux bourg et aussi autour de la salle des fêtes aux Grandes Planches, on a coupé, taillé, désherbé, planté ... L'automne peut arriver, notre village sera toujours aussi beau pour vous accueillir.



Merci une nouvelle fois à tous les participants de ce Kifèkoi, indispensable pour le village comme pour la bonne humeur qui règne entre tous dans ces moments-là.

Nous nous retrouverons au printemps prochain.

Inauguration de l'église

C'est sous un magnifique soleil que s'est déroulée le samedi 5 octobre l'inauguration de l'église venant parachever d'importants travaux de restauration engagés un an auparavant. L'objectif initial de ces travaux était la conservation des peintures de la crypte commençant à se détériorer en raison de la présence d'humidité. Il a fallu agir sur plusieurs paramètres pour solutionner ce problème : la réalisation d'un drain extérieur côté nord, l'étanchéité de la toiture, la restauration de la façade et du mur de soutènement en remplaçant les joints ciment par des joints à la chaux. Nous avons profité de l'installation de l'échafaudage pour rénover l'horloge et certains vitraux, changer certaines menuiseries et revoir l'ensemble de l'éclairage pour le passer en LED. Mais c'est à l'intérieur, sous les voûtes du chœur, qu'une opération minutieuse d'envergure a permis de mettre en lumière la découverte de peintures du XIII^e siècle sous la houlette de Florence Cremer (restauratrice en peintures murales).

La cérémonie a débuté par un office religieux assuré par Monseigneur Brac de la Perrière suivi des discours officiels. Ce fut l'occasion pour Bernard Dumas de féliciter l'ensemble des acteurs ayant permis d'accomplir ce merveilleux travail de conservation du patrimoine mais aussi remercier par leur présence les donateurs ayant participé à leur financement (État, Région, Mécénat). Florence Cremer a pris ensuite la parole pour expliquer en détail son travail et mettre en avant les liens tissés pendant ce chantier entre tous les corps de métiers. Puis Amaelle Marzais (maitresse de conférences en histoire de l'art) est intervenue pour témoigner de l'importance de cette découverte avant de laisser le micro à l'ensemble des officiels. La municipalité tient à remercier chaleureusement Constance et Michel Chaves d'avoir donné accès à leur propriété et accepter de subir tous les désagréments associés et à souligner la patience dont ont fait preuve l'ensemble des riverains pendant cette année écoulée.



Obligation d'élagage

Nous constatons une intensification des risques météo depuis quelques années, notamment des tempêtes de plus en plus violentes, qui peuvent provoquer des dommages importants et dans les cas les plus extrêmes porter atteinte à la sécurité des personnes. L'élagage des arbres empiétant le domaine public est obligatoire et vise à réduire plusieurs types de risques :

- La chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication
- Le manque de visibilité pour le voisinage ou pour le réseau routier
- Le dysfonctionnement des lignes téléphoniques et électriques ainsi que l'éclairage public.

Le code civil prévoit que les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques mais également privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, les lignes téléphoniques et l'éclairage public. Attention cependant : Toute intervention à proximité d'une ligne électrique doit être réalisée après l'autorisation de l'exploitant, pour des raisons évidentes de responsabilité en cas d'accident mortel.

Dans ce cadre, les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

La réglementation s'applique également aux propriétaires ayant des branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin.

Votre responsabilité étant engagée en cas d'accident, nous vous remercions de respecter cette obligation.

Une soirée d'Halloween mémorable à Ternand

Cette année encore, la soirée d'Halloween organisée par l'Association des Amis de l'école a été un véritable succès. L'événement a rassemblé une cinquantaine d'enfants, des plus jeunes de maternelle aux collégiens. Tous se sont transformés en petits monstres pour l'occasion. Sorcières, fantômes, vampires, et autres créatures surnaturelles ont défilé dans les rues du village, apportant une ambiance magique et légèrement terrifiante.

Les plus jeunes, encadrés par des adultes, ont fait le tour du vieux Bourg où ils ont été chaleureusement accueillis par les habitants, heureux de participer à cette tradition. Quant aux plus grands, ils ont fait le trajet jusqu'à la MARPA en passant par les grandes planches où ils ont pu récolter de nombreuses friandises.

Une fois la tournée terminée, la fête s'est prolongée dans la cour de l'école, où un agréable moment de partage a eu lieu autour de boissons, de crêpes et de quelques douceurs supplémentaires.

L'Association des Amis de l'école de Ternand tient à exprimer sa profonde gratitude à toutes les personnes

Borne IRVE

(Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques)

La borne électrique installée sur le parking de la salle d'animation est en service depuis le 30 octobre. Sa réception a été officialisée le 13 novembre en présence de Mr Frédéric Molitor (chargé de mission du Syder) et de son technicien. Cette borne est composée de deux prises permettant d'avoir deux types de charges : AC (courant alternatif) ou DC (courant continu). La borne AC peut délivrer une puissance allant jusqu'à 50 kWh. La borne DC propose quant à elle la charge ultra-rapide (supérieure à 50 kWh). Les bornes du SYDER (installées sur tout le territoire du Rhône) sont accessibles, 7 jours/7 et 24h/24, via une carte d'abonnement au prix de 7.20 € ou sur l'application smartphone. Cependant, elles sont compatibles avec les abonnements d'autres opérateurs régionaux, nationaux ou européens. Opter pour la carte d'abonnement permet d'avoir un tarif préférentiel sur notre territoire, à savoir : Pour la borne AC, le prix est de 0.25 € / kWh contre 0.35 € / kWh pour les personnes hors périmètre et pour la borne DC, le prix est de 0.40 € / kWh contre 0.50 € / kWh. Pour obtenir votre carte, deux possibilités s'offrent à vous : soit vous connecter sur le site du SYDER (<https://www.syder.fr/missions/syder-nos-missions-mobilite-electrique/>), soit flasher le QR Code figurant sur la borne. En cas de difficulté pour l'usage ou de problème (câble bloqué à la fin de la charge par exemple), un numéro d'urgence est accessible non-stop : 09 74 340 340. Un dépannage pourra être assuré dans un créneau de 2h environs. Ces places de parking sont réservées exclusivement aux véhicules électriques. Par contre, ils ne doivent pas pour autant stationner en permanence mais laisser la place libre une fois la recharge effectuée. Pour éviter d'avoir des emplacements bloqués et permettre la rotation des véhicules, une tarification de 4€ / heure sera appliquée à compter de 2ème heure suivant la fin de la charge complète (toute heure commencée étant due).



qui ont contribué à faire de cette soirée un événement aussi réussi. Grâce à l'engagement des bénévoles, à la générosité des habitants du village et à la participation enthousiaste des familles, cet Halloween restera dans les mémoires comme un moment de joie, de partage et de solidarité. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures monstrueuses !

